



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 –29
MODIFICATIONS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION
D'UN GROUPE SCOLAIRE A SEYSSES– Lots n°2-7-10-11-12.

Le Maire de la Commune de Seysses,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,
 Vu la délibération n° 2026-3-01 en date du 2 avril 2026 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour
 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».
 Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour les travaux de construction d'un 3eme groupe scolaire à Seysses.

Les lots n°2, 7, 10, 11, 12 du marché n°23-01 ont été attribués ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Date initiale maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché	Date maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché avant présent avenant
2	Gros œuvre	GBMP 16 boulevard Marcel Paul 31170 Tournefeuille	10/11/2024	10/11/2024
7	Cloison/Doublage/Faux-Plafond	ETP 7 Rue Sirven 31100 Toulouse	10/11/2024	10/11/2024
10	Carrelage/Faïence	SARL LACAZE 1357 Avenue de Falguières 82000 Montauban	10/11/2024	10/11/2024
11	Peinture	LORENZI 47 Avenue de la Bigorre 31210 Montrejeau	10/11/2024	10/11/2024
12	Sol souple	SARL LACAZE 1357 Avenue de Falguières 82000 Montauban	10/11/2024	10/11/2024

En application des articles R.2194-1,R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique, plusieurs modifications du marché ont pour objet d'augmenter le montant des contrats et d'augmenter les délais d'exécutions pour le(s) motif(s) suivant(s) : prolongation du délai de réalisation des travaux.

Les délais d'exécutions du marché initial doivent être complétées par les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous afin d'ajouter des durées complémentaires pour les lots n°2, 7, 10, 11, 12 du marché n°23-01 concernant la construction du groupe scolaire.

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	Durée de modification du marché en mois.	Nouvelle date maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché avant présent avenant
2	Gros œuvre	GBMP 16 boulevard Marcel Paul 31170 Tournefeuille	3	+8 mois	10/07/2025
7	Cloison/Doublage/Faux-Plafond	ETP 7 Rue Sirven 31100 Toulouse	2	+8 mois	10/07/2025
10	Carrelage/Faïence	SARL LACAZE 1357 Avenue de Falguières 82000 Montauban	2	+8 mois	10/07/2025
11	Peinture	LORENZI 47 Avenue de la Bigorre 31210 Montrejeau	2	+8 mois	10/07/2025
12	Sol souple	SARL LACAZE 1357 Avenue de Falguières 82000 Montauban	2	+8 mois	10/07/2025

Considérant l'exposé ci-dessus,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications de marché tel que présentées ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 6 août 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

